



Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

Bienne, le 18 décembre 2015

La FH constate une recrudescence de fausses montres achetées sur Internet

Des annonces publiées sur les réseaux sociaux incitent les internautes à acquérir des montres contrefaites. L'ampleur qu'a prise ce phénomène récemment pousse la Fédération de l'industrie horlogère suisse FH à mettre en garde contre ces pratiques frauduleuses, qui peuvent coûter cher à leurs victimes. De nombreux envois ont été interceptés et détruits par les douanes suisses.

Depuis quelques mois, la FH a remarqué une recrudescence d'achats de montres contrefaites. Des publicités diffusées sur les réseaux sociaux, plus particulièrement sur Facebook, en sont la cause. Ces annonces ciblent des profils spécifiques et n'apparaissent en général que sur les terminaux mobiles. Elles laissent entendre que des montres de prestigieuses marques suisses sont vendues avec un rabais substantiel, allant parfois jusqu'à 85% du prix public. En cliquant sur l'annonce, l'utilisateur est redirigé vers un site de vente dédié, où la transaction est finalisée. Certains sites indiquent explicitement le caractère contrefaisant des produits proposés, alors que d'autres ne le font pas, jouant sur l'ambiguïté des rabais pour tromper les internautes sur la nature des produits. Les indications figurant sur l'avis de débit de la carte de crédit de l'acheteur mentionnent toujours une entreprise basée en Chine.

Plusieurs centaines de cas ont été rapportés par les douanes suisses en quelques semaines. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, la Fédération horlogère se doit d'informer le public pour le mettre en garde contre ces pratiques déloyales et trompeuses. La FH souhaite rappeler aux personnes intéressées par l'achat de montres qu'il convient d'être très vigilant quant au caractère original des articles proposés. En cas de saisie d'une fausse montre suisse, le consommateur est doublement pénalisé. Les montres imitées sont détruites et le montant versé n'est pas remboursé. En outre, les coûts occasionnés par l'intervention douanière sont mis à la charge des acheteurs.

Afin d'éviter toute confusion, la FH conseille aux internautes de se renseigner sur le site marchand, de consulter les commentaires des consommateurs et de se méfier des offres "trop belles pour être vraies". Un site récent, non référencé dans les moteurs de recherche, ou qui n'indique pas une adresse de contact valable, doit attirer la méfiance des internautes. De plus, les éventuelles coordonnées mentionnées sur le site ne correspondent généralement pas aux données figurant dans les informations d'enregistrement du nom de domaine (Whois). Les sites officiels des différentes marques suisses indiquent clairement leur réseau de distribution autorisé.



De leur côté, la FH et les marques horlogères concernées prennent des mesures en vue de faire fermer les sites identifiés. Par ailleurs, les réseaux sociaux ainsi que les principaux organismes de paiement en ligne ont été informés de ces pratiques.

La Fédération de l'industrie horlogère suisse FH est l'organisation faîtière de l'industrie horlogère suisse, regroupant près de 500 membres, soit environ 90% de l'ensemble des fabricants suisses d'horlogerie. Elle contribue, entre autres, à la défense et au développement de la branche en Suisse et à l'étranger. La FH offre à ses membres une large palette de prestations, incluant la lutte contre la vente de produits horlogers contrefaits. Dans le cadre de ses tâches et en collaboration avec les autorités douanières suisses, elle mène des investigations sur les achats effectués par des particuliers. Elle collecte des informations en vue d'identifier les réseaux de vente frauduleux et de les démanteler.

Contact

Carole Aubert

Responsable de la Cellule Internet

+41 (0)32 328 08 28

caubert@fhs.ch